



ami-paris.fr

SUSPENSION PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

A compter du 1^{er} septembre 2022, l'AMI renonce à l'application du protocole de prévention sanitaire en relation avec la COVID-19.

Les salariés se présentant dans les centres médicaux de l'AMI ne seront plus contraints de se présenter muni d'un masque.

Du gel désinfectant restera toutefois à leur disposition.

Le personnel des centres sera également dispensé de l'application du protocole sanitaire (accueil, examen médical, etc...) mais pourra à sa convenance continuer à porter un masque.

L'accès aux toilettes « visiteurs » sera à nouveau fonctionnel et les analyses d'urines seront effectuées systématiquement comme avant la crise sanitaire.

La vision de près sera également systématiquement examinée.